



Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Roubaix- Wasquehal
Hôtel de Ville
59100 Roubaix



00000097
28.JAN 2022 10:41

V/ Réf.

Référence à rappeler :

Affaire suivie par :

Poste N° :

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 6 JANVIER 2022

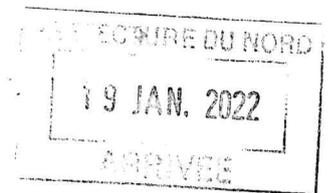
Aujourd'hui, le jeudi 6 janvier 2022, le Comité Syndical s'est réuni en visio-conférence.

Etaient présents :

- Monsieur Michel GACEM, Président du Comité Syndical
- Monsieur Olivier VANDEVIVERE, 1^{er} Vice-Président du Comité Syndical
- Madame GHIAT Karima, 2^{ème} Vice-Président du Comité Syndical
- Monsieur Ghislain PLANCKE, 3^{ème} Vice-Président du Comité Syndical
- Madame Sylvie MINNE, membre du Comité Syndical
- Monsieur DELBEKE Eric, membre du Comité Syndical
- Madame GERARD Félicie, membre du Comité Syndical
- Monsieur Patrick PRIEUR, membre du Comité Syndical
- Monsieur Mehdi CHALAH, membre du Comité Syndical

Etaient absents ou excusés :

- Monsieur Karim LADRAA, membre du Comité Syndical
- Monsieur Mehdi CHALAH, membre du Comité Syndical



Affichée le 29 décembre 2021

Lettre de convocation le 30 décembre 2021

OBJET : Demande de subvention au titre du Plan Aisance Aquatique pour les travaux de rénovation énergétique du Centre Nautique Calypso

Un projet de rénovation et de modernisation des équipements (remplacement des Centrales et Traitement d'Air du petit et grand bassin) du Centre Nautique Calypso sis, 46 Rue Lavoisier à Wasquehal, est prévu sur l'année 2022. Ces travaux ont pour objectifs la préservation de l'environnement et la réduction des consommations énergétiques.

Ce programme de rénovation est évalué à 163 288.43€ HT et pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre du Plan Aisance Aquatique à hauteur de 20% soit 32 657.68€ HT.

Aussi, il est proposé d'approuver la demande de subventionnement auprès de l'Agence Nationale du Sport, au titre du Plan Aisance Aquatique pour le programme d'investissement portant sur les travaux de rénovation énergétique ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet :

| | | |
|--------------------------------|--|-------------|
| Coût estimatif du projet (H.T) | | 163 288.43€ |
| Agence Nationale du Sport | 20% au titre du Plan Aisance Aquatique | 32 657.68€ |
| SIVU THALASSA | Autofinancement | 130 630.75€ |

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une demande de subvention au titre du Plan Aisance Aquatique, pour financer cette opération, à hauteur de 20%.

Article 2 : d'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire, la présente délibération

Affichée le 18 janvier 2022

Et Transmise à Monsieur le Préfet de la

Région des Hauts de France, le 18 janvier 2022

Fait à ROUBAIX, les jours, mois et an susdits,

**Le Président du SIVU THALASSA
Michel GACEM**

